

de programme

adopté

le 22 mai 1962.

SÉNAT

2^e SESSION ORDINAIRE DE 1961-1962

PROJET DE LOI DE PROGRAMME

MODIFIÉ PAR LE SÉNAT

*relatif à la restauration
de grands monuments historiques.*

Le Sénat a modifié, en première lecture, le projet de loi de programme, adopté par l'Assemblée Nationale, en première lecture, dont la teneur suit :

Article unique.

Est approuvé un programme de travaux de restauration de grands monuments nationaux portant sur les années 1962, 1963, 1964, 1965 et 1966, et

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (1^{re} législ.) : 1533, 1554, 1555 et In-8° 376.

Sénat : 151, 174 et 195 (1961-1962).

d'un montant total de 180.500.000 NF, répartis
comme suit :

Restauration des monuments historiques sinistrés par faits de guerre et appartenant aux collectivités locales	18.050.000 NF.
Monuments historiques ..	36.000.000 NF.
Palais nationaux	108.000.000 NF.
Musées nationaux	18.450.000 NF.

Délibéré, en séance publique, à Paris, le
22 mai 1962.

Le Président,

Signé : G. de MONTALEMBERT.